

Le thème : Les rejets urbains de temps de pluie (RUTP)

La concentration urbaine et son développement conduisent à collecter et transporter des quantités d'eaux de plus en plus importantes.

L'accroissement des volumes et des débits de pointe provoquent d'une part des inondations et d'autre part des pollutions des milieux récepteurs.

Les rejets urbains de temps de pluie se déversent pendant un événement pluvieux et la période de temps qui lui succède, tant que le système d'assainissement n'a pas retrouvé un fonctionnement nominal de temps sec. Ces rejets sont principalement constitués des eaux rejetées par :

- ▶ les exutoires pluviaux : rejets d'eaux pluviales généralement non traitées ;
- ▶ les déversoirs d'orage : mélange d'eaux usées et d'eaux pluviales non traitées ;
- ▶ les installations d'épuration : mélange d'eaux usées et d'eaux pluviales traitées.

Les RUTP sont de plus en plus souvent mis en cause dans la pollution des milieux aquatiques – eaux de surface et eaux souterraines. Ils constituent en effet une des sources potentielles importantes de polluants des milieux récepteurs, drainant métaux lourds, hydrocarbures et autres composés organiques naturels ou de synthèse.

La France doit respecter d'ici 2015 ses engagements sur l'amélioration de la qualité des milieux récepteurs superficiels et souterrains liés à la DCE ; des moyens

importants sont déployés par les collectivités pour atteindre ou conserver le bon état écologique des masses d'eau. La maîtrise des RUTP est donc un enjeu important, mais la compréhension des phénomènes liés à ces rejets est complexe.

Mieux connaître et mieux maîtriser les rejets urbains demande de l'acquisition de données. Si les campagnes de mesures ponctuelles ont permis de faire progresser les connaissances, notamment en matière de pollution des eaux de ruissellement, elles n'ont pas permis d'en appréhender les dynamiques, les mécanismes, ni l'évolution sur le long terme. La mise en place de systèmes d'observation pérennes permet notamment d'intercepter des événements rares et d'intégrer l'évolution des systèmes sur le long terme.

C'est pourquoi l'OTHU s'est construit en 1999, avec l'ambition de constituer un réseau d'observations intensives, pérennes et fiables, ou du moins avec des incertitudes maîtrisées. Les équipes de l'OTHU travaillent ainsi depuis plus de 10 ans sur cette thématique, avec une approche pluri-disciplinaire associant des compétences sur des domaines complémentaires : hydrologie, microbiologie, biologie, physico-chimie, géomorphologie, science du sol, climatologie, sciences sociales. Ces travaux qui se poursuivent, ont dès aujourd'hui des retombées opérationnelles exposées au cours de la journée.

Programme

[9h00]	ACCUEIL		
[9h30]	OUVERTURE par un représentant du Grand Lyon		
[9h45]	L'OTHU : Pourquoi ? Sylvie Barraud, INSA de Lyon / UCBL Lyon 1 Directeur de l'OTHU		
1	Pluie et ville	3	Apports des bassins versants : impacts et protection des milieux
[10h10]	Caractériser la pluie et sa dynamique sur une agglomération Jacques Comby, UJM Lyon 3 Bernard Chocat, INSA de Lyon Mise en perspective : Emmanuelle Volte, Grand Lyon	[13h35]	Quoi de neuf dans les eaux pluviales: les substances prioritaires de la DCE Jean-Luc Bertrand-Krajewski, Céline Becouze, Abel Dembélé, INSA de Lyon Marina Coquery, CEMAGREF de Lyon
2	Météorologie et gestion des systèmes	[14h10]	Questions sur l'infiltration des eaux pluviales : apports, impacts et préconisations Sylvie Barraud, INSA de Lyon / UCBL Lyon 1 Cécile Delolme, Thierry Winiarski, ENTPE Florian Malard, UCBL LYON 1 Mise en perspective : Isabelle Soares, Grand Lyon Martine Lami, Agence de l'eau RM&C
[10h40]	Analyser la qualité chimique des eaux de surface pour l'application de la DCE : développement d'un micro-système de mesure Philippe Namour, UCBL Lyon 1 / CEMAGREF de Lyon Nicole Jaffrezic, UCBL Lyon 1	[15h00]	PAUSE
[11h10]	Acquérir des données en continu sur les flux d'eau et de polluants des rejets urbains de temps de pluie : équipements, procédures, exemples de résultats Jean-Luc Bertrand-Krajewski, Gislain Lipeme Kouyi, INSA de Lyon Mise en perspective : Claire Gibello, Grand Lyon	[15h15]	Schéma méthodologique pour la gestion des petits cours d'eau périurbains Laurent Schmitt, Université Lyon 2 / CNRS Isabelle Braud, Pascal Breil, Michel Lafont, CEMAGREF de Lyon
[12h00]	DÉJEUNER	[16h00]	Rejets urbains, conséquences écologiques et risques sanitaires: microbiologie et écotoxicologie, approche prospective Benoit Courmoyer, UCBL Lyon 1 / EVL / CNRS Yves Perrodin, ENTPE Mise en perspective : Stéphane Guerin, SAGYRC
		4	10 ans et après
		[16h35]	Pour le développement d'approches plus stratégiques, d'une gestion plus globale et de meilleures pratiques : recherches en cours et perspectives Sylvie Barraud, INSA de Lyon / UCBL Lyon 1 Jean Chapgier, Grand Lyon
		[17h00]	Synthèse
		[17h15]	FIN DE LA JOURNÉE

Bulletin d'inscription

à retourner au GRAIE – BP 52132 – 69603 VILLEURBANNE CEDEX – FRANCE
ou inscription en ligne sur www.graie.org

Si vous le souhaitez, pour un envoi papier, vous pouvez simplement agraffer votre carte de visite.

M. Mme Mlle

Nom : Prénom :

Fonction : Organisme :

Adresse :

Téléphone : Fax :

E-mail :

• Merci de renvoyer votre **bulletin d'inscription avant le 13 octobre 2009**, accompagné obligatoirement d'un chèque à l'ordre du Graie ou d'un bon de commande (administratif uniquement). À l'issue de la journée, une facture acquittée vous sera retournée ainsi qu'une attestation de présence.

• **Conditions d'annulation** : aucun remboursement après le 13 octobre 2009; à compter de cette date, l'inscription reste due et les documents remis aux participants seront envoyés systématiquement.

▶ **INSCRIPTION** à la journée technique de l'OTHU du 20 octobre 2009 (recueil des interventions et déjeuner compris)

140 € Plein tarif 100 € Tarif membres du Graie

Recueil des interventions (exemplaires supplémentaires)

30 € Franco de port

▶ **ADHÉSION**

L'adhésion au GRAIE permet de bénéficier de tarifs préférentiels, d'être informé systématiquement des activités de l'association et de les orienter. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

51 € Personne physique 386 € Personne morale "autre"

102 € Personne morale "petites structures" (3 salariés ou 1000 habitants au plus)

▶ **ATTESTATIONS**

Facture demandée en exemplaires

Adressée : au participant au service comptabilité

Autre (préciser) :

Attestation de présence souhaitée